ARRETE PORTANT REINTEGRATION D’UN FONCTIONNAIRE

APRES UNE PERIODE DE CONGE PARENTAL

Le Maire de **…………………….**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu la situation de M……………………………………………………, (grade, qualité) …………………………………………………………, en position de congé parental depuis le ……………………………… ;

Vu la lettre en date du …………………………………………………. par laquelle M…………………………………….……………………. sollicite sa réintégration à compter du ……………………………….. ;

Considérant qu’il peut être donné suite à la demande de

M……………………………………………………………………….. ;

##### ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter du ……………………, M…………………………………, né(e) le …………………………., est réintégré(e) à l’issue de sa période de congé parental ainsi qu’il suit :

- Grade :

- Echelle :

- Echelon :

- Indice Brut : ……………… (Indice Majoré ……..)

- Ancienneté restante :

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera :

- Notifié à l’agent,

- Transmis au Comptable de la collectivité,

- Transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE : Fait à :

Le

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le MAIRE,

*(date et signature)*